



COMMUNE DE SAINT SIGISMOND

85420

Tel : 02.51.52.94.82

E-mail : [commune.stsigismond@wanadoo.fr](mailto:commune.stsigismond@wanadoo.fr)

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

L'an deux-mille-vingt, le 28 septembre le conseil municipal de la commune de SAINT SIGISMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer communal, sous la Présidence de M. Denis LA MACHE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/09/2020

PRÉSENTS : Denis La Mache, Marc MORICE, Elisabeth BARRANGUET, Jean-Louis CHATAIGNÉ, Géraldine PERRIÈRE, Luc VRIGNAUD, Élisabeth GUILLOT, Jocelin QUILLET, Cyril MONTAMAT, Eliane MONTAMAT

ABSENT (S) : - François FLEURET (excusé) POUVOIR (S) : -

Mme Elisabeth GUILLOT a été élue secrétaire.

\*\*\*\*\*

Le compte rendu de la dernière réunion a été approuvé à l'unanimité

**OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur MORICE Marc représentant de la commune de SAINT-SIGISMOND au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) ayant pour mission d'évaluer les transferts de charges découlant des transferts de compétence.

**OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DES COMMISSIONS DE LA CCVSA**

### 1. Commission Finances et Économie

Membre titulaire	Membre suppléant
Denis LA MACHE	Eliane MONTAMAT

### 2. Commission Habitat et Aménagement du territoire -

Membre titulaire	Membre suppléant
QUILLET Jocelin	VRIGNAUD Luc

### 3. Commission Santé Climat et Mobilité

Membre titulaire	Membre suppléant
PERRIERE Géraldine	Élisabeth BARRANGUET

### 4. Commission sites culturels : Centre Minier et Maison de la Meunerie

Membre titulaire	Membre suppléant
Élisabeth GUILLOT	Eliane MONTAMAT

**5. Commission Environnement et Cadre de Vie**

<b>Membre titulaire</b>	<b>Membre suppléant</b>
QUILLET Jocelin	PERRIERE Géraldine

**6. Commission Tourisme et Loisirs**

<b>Membre titulaire</b>	<b>Membre suppléant</b>
GUILLOT Élisabeth	PERRIERE Géraldine

**7. Commission Patrimoine Communautaire**

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membre suppléant</b>
QUILLET Jocelin	CHATAIGNE Jean-Louis

**8. Commission Solidarités, enfance, jeunesse**

<b>Membre titulaire</b>	<b>Membre suppléant</b>
LA MACHE Denis	MONTAMAT Eliane

**9. Commission Assainissement**

<b>Membre titulaire</b>	<b>Membre suppléant</b>
QUILLET Jocelin	CHATAIGNE Jean-Louis

**10. Commission Actions Culturelles**

<b>Membre titulaire</b>	<b>Membre suppléant</b>
GUILLOT Élisabeth	FLEURET François

**11. Commission Mutualisation**

<b>Membre titulaire</b>	<b>Membre suppléant</b>
CHATAIGNE Jean-Louis	VRIGNAUD Luc

**Composition des commissions obligatoires**

**1- Commission Intercommunale pour l'Accessibilité**

<b>Elu communal</b>
PERRIERE Géraldine

**2- Commission Intercommunale des Impôts Directs**

<b>Membre titulaire</b>	<b>Membre suppléant</b>
Denis LA MACHE	Eliane MONTAMAT

Le conseil municipal valide à l'unanimité les désignations ci-dessus

**OBJET : LOYER EMBARCADERE**

En raison de la crise sanitaire et du confinement, M. Liebot a demandé en début de saison, un geste de la commune concernant le loyer 2020 considérant les pertes subies.

Considérant que l'Etat a demandé que les bailleurs soient cléments.

Considérant que le loyer 2020 est normalement de 2 542.96 € (contre 2 495.66 € en 2019)

Considérant que ce loyer s'établit sur une période de 7 mois environ

Considérant que l'IIBSN a annulé sa taxe pour l'année 2020

La commission (réunie le 25/06) propose de l'annulation partielle soit 2mois (726.56 €) sur 7 mois d'activité. Il est proposé que l'aide économique consentie soit le fait du budget communal et que donc le virement du loyer sur le budget embarcadère soit viré à hauteur du loyer normal soit 2 542.96 €.

Considérant qu'à chaque demande d'aide de la part du gérant, la commune a demandé des justificatifs des pertes, que ce dernier n'a jamais fourni.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- à 7 voix pour et 2 abstentions valide la réduction du loyer à hauteur de 2mois/7mois d'activité soit une annulation de 726.56 €
- valide à l'unanimité le fait que la commune reversera le loyer global prévu de 2 542.96 € au budget embarcadère

**OBJET : Travaux rue des Loges**

La commission a étudié le dossier des travaux Rue des loges (réfection des fossés et mise en place de busage pour l'évacuation. 4 devis ont été demandé (mis à jour) :

SETPA	11 943.35 € HT
CHARRIER	12 445.00 € HT
EIFFAGE	14 360.00 € HT
GAUTRONNEAU	9 922.50 € HT

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise GAUTRONNEAU pour un montant de 9 922.50 € à condition de réaliser avant la fin d'année et donne pouvoir au Maire pour la signature de toutes les pièces nécessaires au dossier.

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES ET MARCHES PUBLICS**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la commune dématérialise ses actes à transmettre à la Préfecture (Délibérations – Arrêtés) ainsi que les documents budgétaires.

Cette dématérialisation se réalise par le biais de E-collectivités Vendée.

Ce dernier nous a informé de la possibilité offerte aux collectivités adhérentes de réaliser également la dématérialisation des marchés publics.

Pour pouvoir télétransmettre ces actes, documents budgétaires et marchés soumis au contrôle de légalité, la commune doit signer une nouvelle convention avec le représentant de l'état.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de la convention et à l'unanimité :

- Donne à l'unanimité l'accord au Maire pour la signature de la convention tripartite entre le représentant de l'Etat et les collectivités territoriales souhaitant procéder à la télétransmission des actes et marchés publics soumis au contrôle de légalité dont copie est jointe

**OBJET : DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL FIXANT LES ORIENTATIONS EN MATIÈRE DE FORMATION**

Considérant qu'il y a intérêt à définir les conditions d'exercice du droit à formation de ses membres, Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité que la formation des membres du conseil municipal sera essentiellement axée sur les thèmes suivants :

- Fonctionnement général des collectivités
- Projets innovants en relation avec les besoins sur les projets de la collectivité

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de formation des élus inscrits au budget de la commune à hauteur de 1 000.00 € pour 2020 avec priorité aux adjoints ayant des délégations.

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE**

Considérant que lors de la réalisation du budget, des prévisions budgétaires ont été inscrites pour prévoir les travaux pour compte de tiers (10 000.00 €). Ces crédits budgétaires ont été inscrits aux comptes 454101 (dépenses d'investissement) et 454201 (recettes d'investissement), mais apparaissent par erreur au chapitre 041.

Considérant que pour permettre le mandatement M. le Maire a réalisé un virement sur les dépenses imprévues à hauteur de 6 000.00 € sur le compte 454101.

Le conseil municipal après avoir délibéré valide à l'unanimité la décision modificative décrite ci-dessus

CHAPITRE	COMPTE		DEPENSES INV	RECETTES INV
041	454101		-10 000.00	
041	454201			-10 000.00
	454101		+ 4 000.00	
	454201			+10 000.00
020	020		+ 6 000.00	

**OBJET : avis sur DOSSIER CLASSE GABORIAU**

Les conseillers municipaux ont reçu il y a 15 jours tous les documents du dossier – (dossier à télécharger)

L'entreprise GABORIAU souhaite développer son activité (développer le nombre de vaches laitières), donc plus de lisier à traiter qu'elle souhaite traiter dans une unité de méthanisation pour réaliser du digesta sec pour épandre sur leurs différents terrains. La commune doit émettre un avis car un terrain sur notre commune est concerné.

Le Conseil municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité sauf 1 abstention de donner un avis favorable.

## **OBJET : QUESTIONS DIVERSES**

Ref : D200724QD

### **Commission Environnement et cadre de vie** réunion du 11/09

Eclairage : l'horloge de l'éclairage public a été réparée au Coudreau. Il convient d'informer la mairie de tous les dysfonctionnements pour une centralisation et une intervention hors visites programmées le cas échéant. Une enquête est envisagée pour l'aménagement des horaires.

Chauffage église : la commission a fait le choix d'un chauffage électrique radiants par zones – devis Delestre – Le financement reste à finaliser avant le lancement des travaux. Des aides du Sydev sont possibles.

Jardins d'Autize : l'avenant a été signé pour des zones non comprises dans le devis. Pour 2021 estimation : 13 344 €. Une réflexion est lancée pour le recours à un emploi partagé ou aidé

### **Commission Jeunesse Social et vie associative** - réunion du

AG du Kiosque : le Centre socio culturel va revenir vers la commune pour mettre en place les ateliers informatiques

AG ADMR : l'association de Maillezais n'a plus de bureau, il sera géré par la fédération départementale. M. Bregeon reste disponible pour aider à la constitution des dossiers

Quinzaine bleue : L'animation communale est maintenue - Samedi 10 octobre Animation « Connaissez-vous le Marais Poitevin et Saint-Sigismond ? » Diaporama interactif animé par M. JAC POMMIER de 15h00 à 16h30 à la salle du Foyer communal

Assemblée générale de l'Outil en main : Cette association a son siège à Benet – dans locaux prêtés par CCVSA – Des anciens artisans reçoivent des enfants pour leur faire découvrir les différents métiers

Assemblée générale de l'APE : Aucune difficulté n'est à signaler pour cette année, mais risque de besoin de fonds si toutes les manifestations sont annulées

### **Commission culture communication et manifestations locales** réunion du 18/09

La journée citoyenne prévue le 3/10 a été annulée en raison de la crise sanitaire

Le repas des aînés n'aura pas lieu dans sa forme habituelle. Des paniers garnis seront proposés.

Pour l'arbre de Noël il ne pourra pas y avoir d'animation en salle. Les cadeaux pourraient être distribués par le Père Noël en calèche.

### **Divers**

Comité syndicat mixte Fontenay sud Vendée développement : Valentin Josse a été élu Président. Le SCOT est finalisé, il est à valider par le nouveau bureau. Il sera ensuite possible de créer un PLUI (ou carte communale). Le maire rappelle l'importance pour la commune de participer à cette instance afin de répondre aux souhaits d'aménagement envisagés par le conseil.

Sydev : Une réunion s'est tenue le 15/9 à la CCVSA afin d'installer le CTE. David D président du CTE.

La prochaine réunion est prévue en décembre. Les délégués ont en charge de faire le relais concernant les problèmes et les projets des communes, ainsi que les propositions du sydev.

Rendez-vous avec l'exploitation Ristord agriculteurs : Un projet est à l'étude d'une unité de compostage à côté du bâtiment actuel pour séchage des fientes. L'idée est de faire des résidus secs à étendre pour éviter les odeurs. Le dossier d'urbanisme est en attente.

Convention de mise à disposition du terrain à la Ste de Chasse : Elle a été signée par le maire conformément à la délibération prise.

Action en justice : Le Maire informe que divers conseillers ont reçu des mails d'une personne habitant la commune comportant des éléments inexacts et calomnieux susceptibles de porter préjudice à des tiers. Ces faits étant récurrents, le Maire a décidé de porter plainte à la Gendarmerie.

Rencontre avec le Député P. Henriet : la maire a soulevé le problème de constructibilité de certains terrains, desservis par les réseaux et bordés d'habitations. Les décideurs ultimes ne devraient pas être les services de la Préfecture, mais les collectivités. Le maire souhaite voir poser la question au gouvernement.

Délibérations à annuler : Les délibérations de représentants de la commune au Syndicat mixte et Vendée eau sont à annuler. Les délégués doivent être nommés à ces organismes pour représenter la commune à la CCVSA. Sont donc élus :

Syndicat mixte : Marc MORICE

Vendée eau : Eliane MONTAMAT

Halage de Courdault : Ce sujet sera étudié par la commission environnement et cadre de vie pour envisager d'autres solutions, notamment s'agissant de la matière du revêtement à voir en relation avec la nature du sol, et usages (une fermeture totale n'est pas possible à cause des riverains...)

Aménagement du bourg : la commune souhaite lancer le projet dans les meilleurs délais (réunion avec CAUE et PNR pour le pré-diagnostic et réunion publique participative pour alimenter le projet).

Port des Ecluzeaux : certains ponts privés seraient affaissés et empêcheraient le passage des barques. Il convient de lister et situer les ponts pour interpeller les propriétaires.

Antenne téléphonie mobile : La dalle est en cours de séchage

Le secrétaire de séance  
GUILLOT Élisabeth



LE MAIRE,  
Denis LA MACHE

